Informations de base	
2003/2202(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Progrès accomplis par la Bulgarie sur la voie d'adhésion. Document de stratégie et rapport 2003 **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Bulgarie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	VAN ORDEN Geoffrey (PPE-DE)	07/10/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	16/12/2003
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	VAN VELZEN W.G. (PPE-DE)	20/10/2003
EMPL Emploi et affaires sociales	SMET Miet (PPE-DE) ETTL Harald (PSE)	22/10/2003 22/10/2003
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs		
AGRI Agriculture et développement rural	OLSSON Karl Erik (ELDR)	04/11/2003
RETT Politique régionale, transports et tourisme	MASTORAKIS Emmanouil (PSE)	25/11/2003
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	LULLING Astrid (PPE-DE)	12/11/2003

Conseil de l'Union européenne	

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2540	2003-11-17

Commission européenne	

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/11/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0676	Résumé
17/11/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
28/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0105/2004	
10/03/2004	Débat en plénière		
11/03/2004	Décision du Parlement	T5-0181/2004	Résumé
11/03/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2202(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/20304

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0105/2004	19/02/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0181/2004 JO C 102 28.04.2004, p. 0652-0846 E	11/03/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0676	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1210	05/11/2003	Résumé

Progrès accomplis par la Bulgarie sur la voie d'adhésion. Document de stratégie et rapport 2003

2003/2202(INI) - 05/11/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir le document de stratégie générale sur le niveau de préparation de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Turquie sur la voie de l'adhésion à l'Union. CONTENU : La Commission a adopté ses rapports réguliers sur les efforts déployés par la Bulgarie et la Roumanie en vue de satisfaire aux critères d'adhésion d'ici à 2007, date prévue pour une potentielle adhésion de ces pays à l'Union. La Commission salue également les efforts déterminés et les progrès réalisés par la Turquie en vue de respecter les critères politiques et économiques de l'adhésion, tout en insistant sur la nécessité de poursuivre ces efforts (se reporter à la fiche de procédure INI/2003/2204). INTENSIFIER LES EFFORTS EN VUE D'UNE ADHÉSION EN 2007 : au cours de l'année écoulée, la Bulgarie et la Roumanie ont enregistré des progrès sensibles dans la mise en oeuvre des critères d'adhésion. Les deux pays continuent de remplir les critères politiques et ont progressé pour ce qui est des critères économiques et des critères liés à l'acquis. Les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie se poursuivront sur les mêmes bases et selon les mêmes principes que pour les dix États adhérents, notamment en ce qui concerne le principe des mérites propres. Comme par le passé, le rythme des négociations dépendra essentiellement des progrès accomplis par les pays parties aux négociations en termes de transposition de la législation de l'Union européenne dans leur propre législation et de renforcement de leur capacité à la mettre en oeuvre et à l'appliquer de manière efficace. La Commission continuera de veiller au respect des engagements contractés par les pays parties aux négociations. L'objectif affiché par l'Union est d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en 2007, en fonction des progrès qui seront encore accomplis en ce qui concerne le respect des critères d'adhésion. Cet objectif doit rester au coeur des préparatifs de ces deux pays et la Commission les aidera à atteindre ce but. Pour que l'adhésion puisse avoir lieu en 2007, un traité d'adhésion commun à la Bulgarie et à la Roumanie devrait être signé à la fin de l'année 2005 au plus tard, ce qui suppose que les négociations aboutiront en temps utile, avant cette échéance. La Commission émettra au préalable une recommandation finale sur le niveau de préparation à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. La date de clôture des négociations sera fonction des progrès véritablement accomplis sur le terrain et dans le cadre du processus de négociation, chaque pays étant évalué selon ses mérites propres. Début 2004, la Commission présentera au Conseil un cadre financier commun sur trois ans, en vue de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, afin de préparer la clôture des négociations. Ce cadre financier s'appuiera sur les principes et méthodes élaborés à l'occasion des négociations avec les dix pays adhérents. La Commission proposera alors au Conseil des positions de négociation communes ayant trait aux incidences financières dansles domaines de l'agriculture et de la politique régionale, ainsi qu'au niveau budgétaire.

Progrès accomplis par la Bulgarie sur la voie d'adhésion. Document de stratégie et rapport 2003

2003/2202(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation du rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Bulgarie en 2003 sur la voie de l'adhésion. CONTENU : le présent rapport fait le bilan des progrès réalisés par la Bulgarie au cours de l'année 2003 pour se préparer à l'adhésion. Il détaille en particulier les efforts accomplis par ce pays pour se conformer aux critères de Copenhague : 1) critères politiques : la Bulgarie continue de satisfaire aux critères politiques de Copenhague. Des progrès ont été réalisés en matière de modernisation de la fonction publique mais des efforts soutenus seront encore nécessaires pour parvenir à l'objectif que s'est assigné la Bulgarie de disposer à moyen terme d'un service public qualifié et appliquer l'acquis dès l'adhésion du pays à l'Union. Le processus global de réforme du pouvoir judiciaire s'est poursuivi. Les modifications apportées à la Constitution en ce qui concerne le statut des magistrats constituent notamment un important pas en avant. D'autres mesures d'ordre législatif visent à réduire la durée des procédures judiciaires et à renforcer le contrôle judiciaire exercé sur les décisions rendues par l'exécutif. Des efforts supplémentaires sont, toutefois, nécessaires pour réorganiser le service d'enquête, afin d'en faire une branche de l'exécutif. La Bulgarie doit également veiller à ce que le budget judiciaire permette le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire. La lutte contre la corruption continue de constituer l'une des toutes premières priorités du pays et des mesures supplémentaires ont été adoptées en ce sens. La Bulgarie continue de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le cadre juridique en matière de droit d'asile et de protection de l'enfance s'est considérablement amélioré. Néanmoins, les conditions de vie des enfants placés dans des institutions ont peu évolué en 2003. En ce qui concerne les handicapés mentaux, le cadre juridique requis fait toujours défaut, notamment au regard de l'interdiction de toute détention arbitraire. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour remédier à la situation actuelle en matière de traitements dégradants infligés par la police et de traite des êtres humains. En ce qui concerne les droits économiques et sociaux, des progrès ont été enregistrés, notamment sur le plan de l'égalité des chances et de la lutte contre la discrimination. Le nouveau plan d'action pour la mise en oeuvre du "programme-cadre pour l'intégration égale des Roms dans la société bulgare" constitue une avancée dans ce

domaine, un soutien budgétaire spécifique étant apporté à diverses mesures en matière de lutte contre la discrimination, d'éducation, de culture, de logement, d'emploi et de protection sociale mais des efforts doivent encore être consentis pour lutter contre les discriminations dont souffrent la communauté rom dans sa grande majorité. 2) critères économiques : la Bulgarie possède une économie de marché viable, qui devrait être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur del'Union à brève échéance, pour autant qu'elle continue à mettre en oeuvre son programme de réforme, en vue de surmonter certaines difficultés persistantes. La Bulgarie est parvenue à créer un environnement macroéconomique d'une grande stabilité grâce à une politique budgétaire restrictive et la modération salariale. Stabilité économique et nets progrès dans les réformes structurelles permettent aux mécanismes du marché de garantir une allocation des ressources plus efficace, créant ainsi, en l'absence d'un taux de change nominal faisant office d'instrument d'adaptation, les conditions d'une croissance soutenue. Toutefois, la flexibilité des marchés des produits et de l'emploi doit encore être renforcée. L'efficacité de l'administration et de la justice, en particulier, doit être améliorée, afin que les agents économiques puissent bénéficier d'un environnement plus stable et plus prévisible et soient mieux à même de faire appliquer leurs droits de propriété. La restructuration et la libéralisation des industries de réseau doivent encore progresser, de manière à réduire les subventions, améliorer la qualité et permettre une réduction du prix de leurs services. La baisse actuelle du chômage devrait être accompagnée de mesures supplémentaires visant à combattre les rigidités du marché de l'emploi et améliorer le système éducatif. 3) transposition de l'acquis communautaire : la Bulgarie a continué de progresser, en 2003, dans la plupart des domaines de l'acquis et se trouve en bonne voie d'achever la transposition législative requise avant 2007. Toutefois, peu d'avancées ont été réalisées dans le domaine de la libre circulation des personnes, et des efforts supplémentaires considérables doivent être consentis pour améliorer la reconnaissance mutuelle des qualifications (plus spécialement au niveau de la formation et des programmes d'études) et mettre en place les organismes administratifs nécessaires à la future coordination des systèmes de sécurité sociale. Des efforts supplémentaires doivent également être consentis en vue d'améliorer le niveau d'application de la législation sur les aides d'État. La Bulgarie doit aussi restructurer son secteur sidérurgique conformément à l'accord européen. Dans le domaine de l'agriculture, le pays a encore beaucoup à faire pour satisfaire aux normes de contrôle et d'hygiène de l'Union dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire. Par ailleurs, d'importants efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'administration fiscale ainsi qu'en matière sociale (droit du travail, santé et sécurité au travail et santé publique). Dans le domaine sensible de la sûreté nucélaire, la Bulgarie doit continuer à respecter ses engagements notamment en ce qui concerne la centrale de Kozloduy et pour assurer un niveau de sûreté élevé de ses installations nucléaires. Dans les autres domaines de l'acquis, des progrès sont attendus dans les préparatifs de mise en oeuvre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, en particulier dans le domaine de la programmation et des structures institutionnelles. La priorité doit également être accordée à l'établissement de systèmesefficaces et transparents de passation de marchés publics et de contrôle financiers. En matière environnementale, certains défis de taille restent à relever notamment en matière de capacités administratives. Enfin, dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, d'importants efforts devront être consentis en vue de renforcer encore le pouvoir judiciaire. Une attention particulière devrait être accordée à la lutte contre les stupéfiants et l'immigration clandestine. Conclusion : tout en poursuivant la réforme horizontale de sa fonction publique, la Bulgarie doit veiller à développer sa capacité à participer au marché intérieur et à appliquer l'acquis dans des domaines tels que l'agriculture, l'environnement et la politique régionale. Des efforts doivent encore être déployés en vue d'instaurer les capacités administratives nécessaires à une gestion saine et efficace des fonds communautaires.

Progrès accomplis par la Bulgarie sur la voie d'adhésion. Document de stratégie et rapport 2003

2003/2202(INI) - 11/03/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant massivement par le rapport d'initiative de M. Geoffrey VAN ORDEN (PPE-DE, UK) sur les progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion, le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et estime que les négociations d'adhésion avec ce pays sont sur la bonne voie. Le Parlement européen considère que ces négociations pourraient se conclure en 2004 et escompte que l'Union et ce pays trouveront une solution équitable aux problèmes financiers qui sont au coeur des derniers chapitres de négociation. Se ralliant à la plupart des recommandations de sa commission au fond, le Parlement européen se réjouit notamment de la réforme constitutionnelle bulgare qui ouvre la voie à de profondes réformes administratives et judiciaires ainsi qu'à la mise en oeuvre d'une législation anti-corruption. Sur la question des enfants et de l'adoption, le Parlement estime comme sa commission au fond, qu'il faut améliorer les conditions de vie dans les orphelinats, sachant que 90% des enfants livrés à l'adoption internationale appartiennent à la communauté Rom et qu'ils souffrent donc de discriminations multiples. Pour le Parlement, l'adoption doit être utilisée comme dernier recours et la priorité doit être accordée au bien-être des enfants et non aux revenus financiers qu'en tirent leurs familles biologiques et/ou une institution. Des mesures concrètes sont donc demandées au gouvernement bulgare dans ce domaine. Par ailleurs, le Parlement estime qu'il faut travailler davantage à lever les barrières entre cette communauté Rom et le reste de la société bulgare afin de mieux intégrer cette population. Le Parlement demande encore au gouvernement bulgare de continuer à améliorer l'encadrement des personnes handicapées et constate que leur situation financière s'améliore doucement à la suite de l'introduction d'un revenu minimum garanti. Par ailleurs, le Parlement se déclare consterné par le problème de la traite des êtres humains et du manque de suivi judiciaire dans le traitement des affaires pénales. Sur le plan économique, le Parlement européen se félicite des efforts consentis pour parvenir à faire fonctionner l'économie de marché en Bulgarie : la croissance est repartie (47,8% en 2002) et l'inflation est retombée en dessous des 5,8% en 2002. Il faut maintenant consolider ces acquis en créant des emplois et en améliorant la formation. Faute de quoi, la population continuera à massivement émigrer comme le montrent les dernières statistiques. Pour ce qui est des critères de l'acquis, le Parlement se réjouit des progrès accomplis mais demande à la Bulgarie d'abolir l'obligation pour les ressortissants de l'Union d'obtenir un permis de séjour permanent pour exercer une activité économique. Parallèlement, dans un amendement des Verts/ALE adopté par 222 voix pour, 178 contre et 4 abstentions, la Plénière a rappelé à la Bulgarie qu'elle est le seul pays en voie d'adhésion à ne pas avoir établi de mécanismes de mise en oeuvre en matière d'égalité des sexes. Elle attend de ce pays qu'il prenne des mesures pour rectifier cette situation en tenant dûment compte de la situationdes femmes Roms qui subissent une double discrimination : le sexe et l'appartenance à une minorité. En matière de sécurité nucléaire, si le Parlement se réjouit des investissements consentis pour améliorer la sécurité de la centrale de Kozloduy, la Plénière demande clairement à la Bulgarie de tenir ses engagements et de fermer cette centrale, notamment à la lumière du rapport de contrôle du Peer Review. Dans un autre amendement Verts/ALE adopté en Plénière par 237 voix pour, 168 contre et 10 abstentions, le Parlement demande tant au Conseil et qu'à la Commission d'envisager la possibilité de fournir une nouvelle aide financière en vue de désaffecter les réacteurs 3 et 4 de cette centrale (alors que la commission au fond demandait à la Commission et au Conseil de faire preuve de plus de flexibilité concernant la fermeture de ces unités). Dans le même temps, il faut que des mesures soient prises pour permettre à la Bulgarie d'affronter ses besoins en énergie. Parmi les problèmes auxquels les autorités bulgares doivent encore s'attaquer plus résolument, le

Parlement relève la sécurité maritime, le besoin d'améliorer le système d'aide juridique, l'harmonisation des règles bulgares avec les prescrits européens en matière de santé animale et de transport d'animaux ou encore la législation environnementale ainsi que la loi de 2003 sur les confessions religieuses, dont le Parlement demande à la Commission d'en vérifier la compatibilité avec les conventions internationales sur les droits fondamentaux.